



Entreprise de correction fluviale Rhône 3

Comité des communes R3 VD – séance de suivi



15 novembre 2022 – Aigle

Ordre du jour

- Introduction (PH)
- Avancement du projet (MG) - *info*
- Mise à l'enquête des mesures prioritaires et anticipées (MG) - *info*
- Entreprise de correction fluviale R3 : Rôles des commissions exécutive et de classification (MG) - *info*
- Comité des communes R3-VD (MG) – *discussion et formalisation*
- Coûts, clé de répartition et participation financière des communes (MG) – *discussion et accord des communes*
- Clôture (PH)



Introduction

- Bienvenue
- Tour de table

Participants	Entité / Commune, fonction
M. Philippe Hohl	DGE-EAU - Chef de division Président de l'ECF R3
Mme Marianne Gfeller	DGE-EAU - Cheffe de section R3 Secrétaire de l'ECF R3
M. Piotr Bednarz	DGE-EAU Chef de projet R3
M. Grégory Devaud	Aigle Syndic + membre commission exécutive
M. Jean-Luc Duroux	Aigle Municipal
M. Pierre-Yves Rapaz	Bex Municipal
M. Jacques Borgeaud	Chessel Syndic
M. Laurent Clément	Chessel Municipal
M. Mario Da Silva	Lavey-Morcles Syndic
M. Pierre-Alain Karlen	Noville Syndic + membre commission exécutive
M. Reynald Dänzer	Noville Municipal
M. Gilbert Freymond	Ollon Municipal + membre commission exécutive
M. Jean-Marc Mathys	Ollon Service domaines et forêt
M. Pierre Henri Légeret	Rennaz Municipal
M. Christophe Lanz	Roche Syndic
M. Eric Portner	Roche Municipal
M. Edouard Chollet	Yverne Syndic

Avancement du projet

MA Iles des Clous
(MAIC)

MEP fin 2022

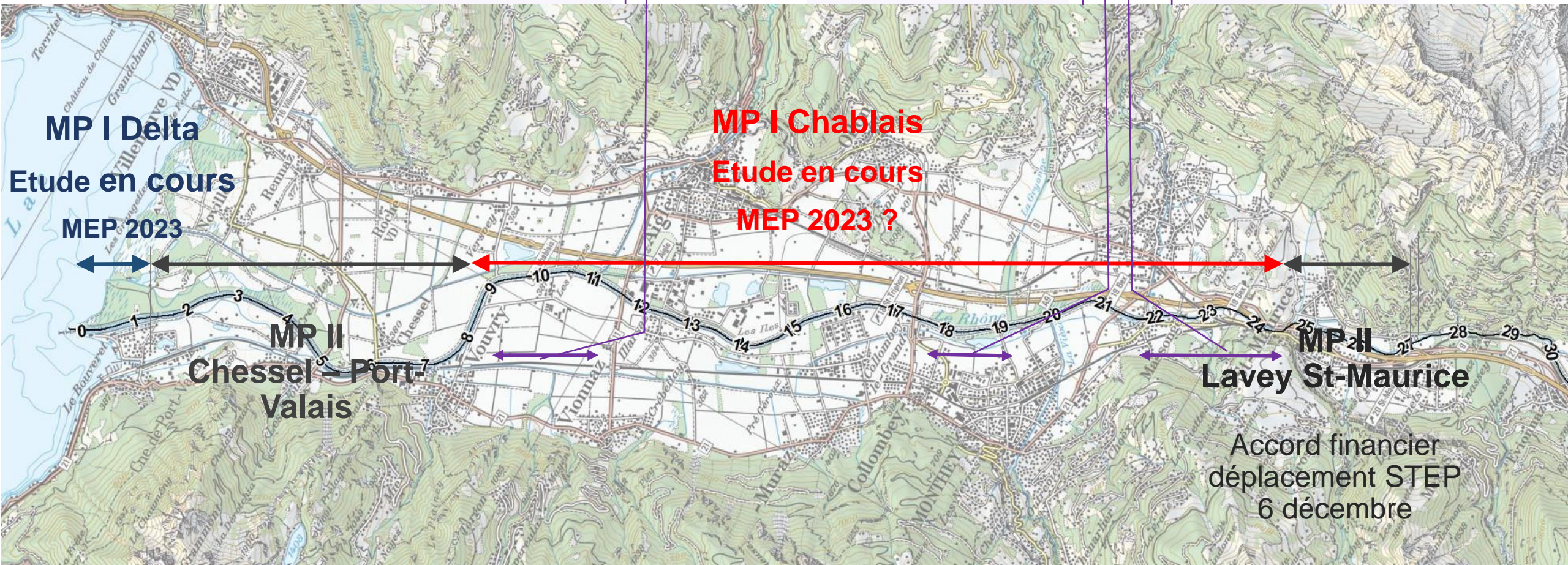
MA Grandes Iles
(MAGI)

MEP mai 2022

Travaux 2023-2025

MA Massongex-Bex
(MBR3)

MEP fin 2022



MP Delta

2023

- Consultation services VD-VS et OFEV
- Information publique et atelier de restitution
- Enquête publique

2024

- Procédure d'autorisation et traitement oppositions

2025-2027

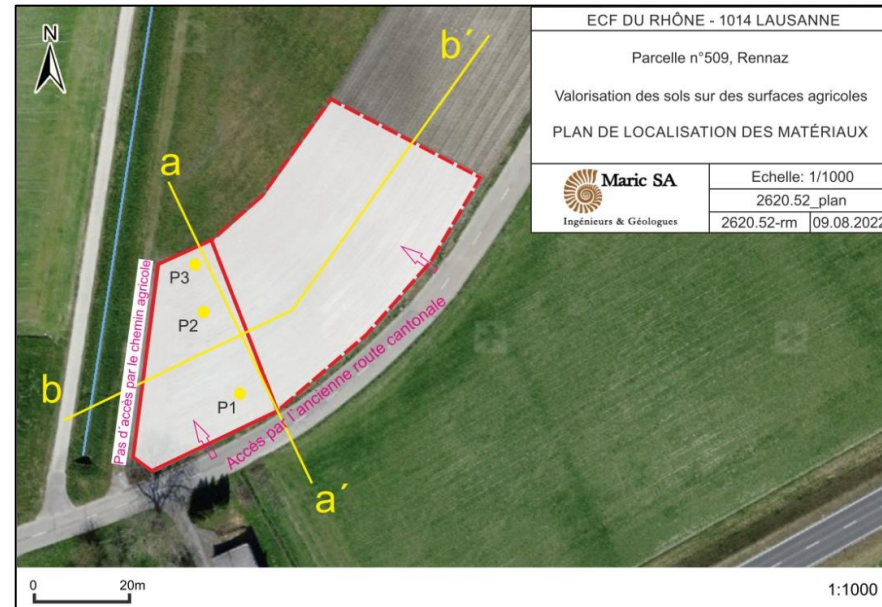
- Travaux



Valorisation agricole de la terre végétale

Chantier :

- ✓ Réalisé en octobre 22
- ✓ Valorisation 500 m³ de terre décapée en 2019



MP Chablais et mesures anticipées

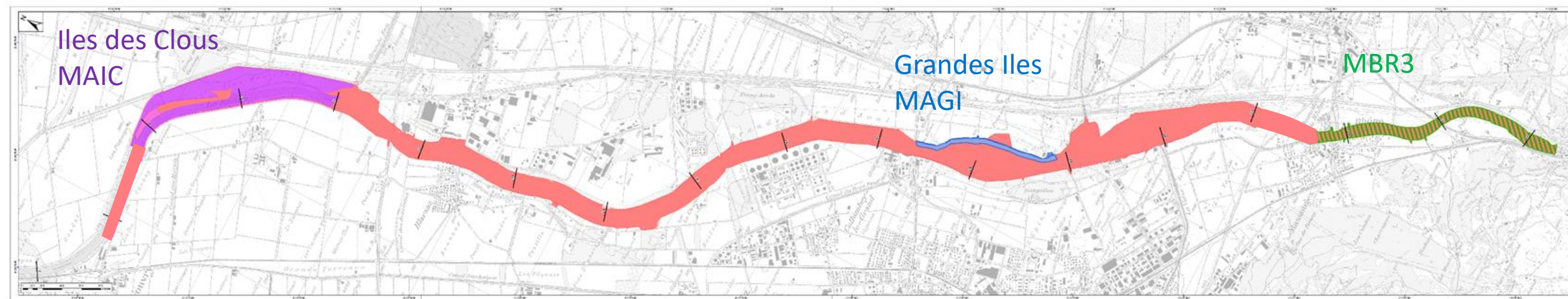
Rappel : Décision COPIL VD-VS 2019-2020

- ✓ MP Chablais : consolidation impact sur sites pollués hors emprise avant enquête
- ✓ Développer 3 mesures anticipées :
 - MA Grandes Iles – MAGI (sécurité)
 - MA Iles des Clous – MAIC (environnement)
 - MBR3 – coordination avec palier hydroélectrique Massongex-Bex-Rhône

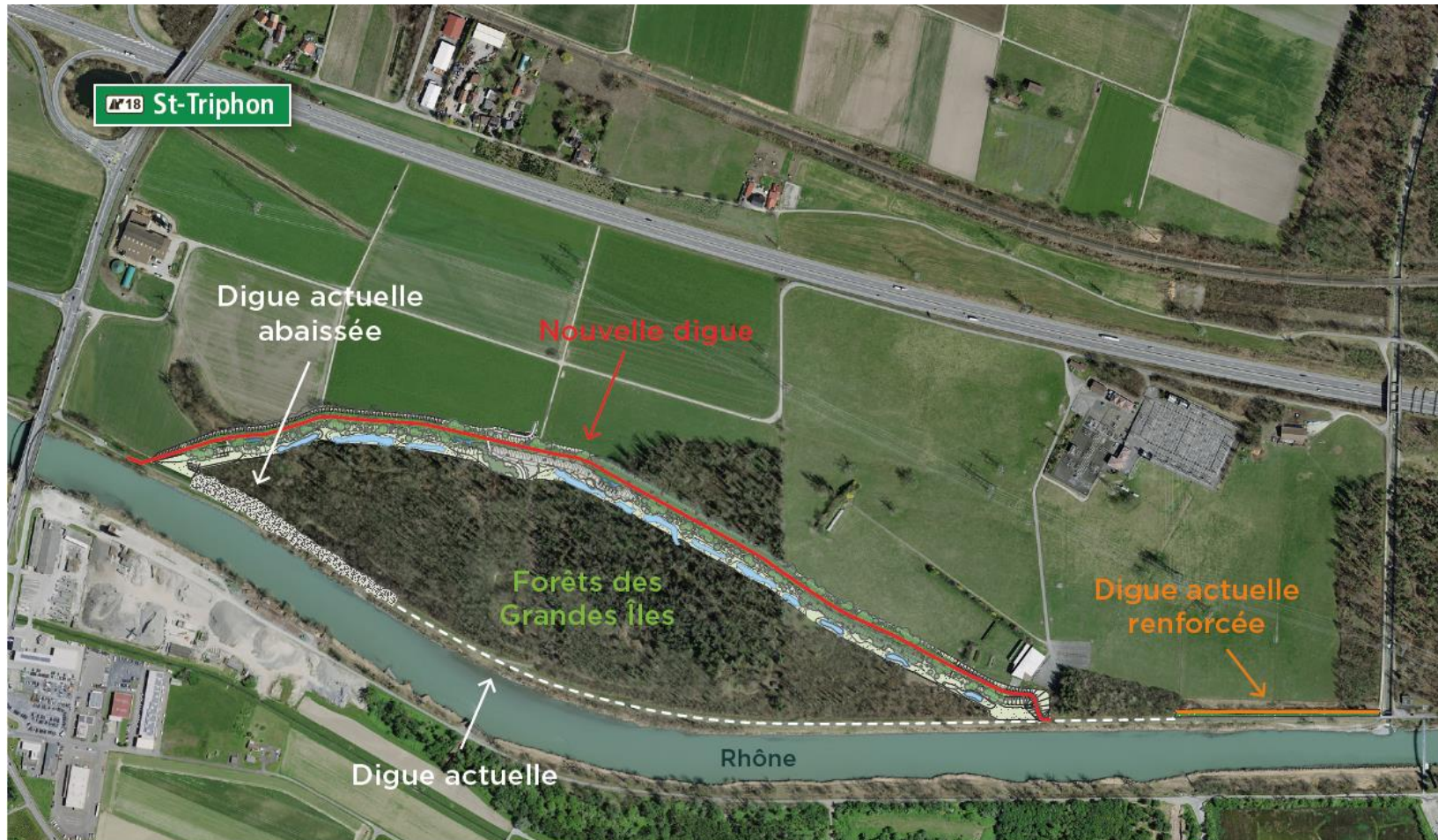
Iles des Clous
MAIC

Grandes Iles
MAGI

MBR3



MA Grandes Iles - MAGI



Enquête publique : juin 22

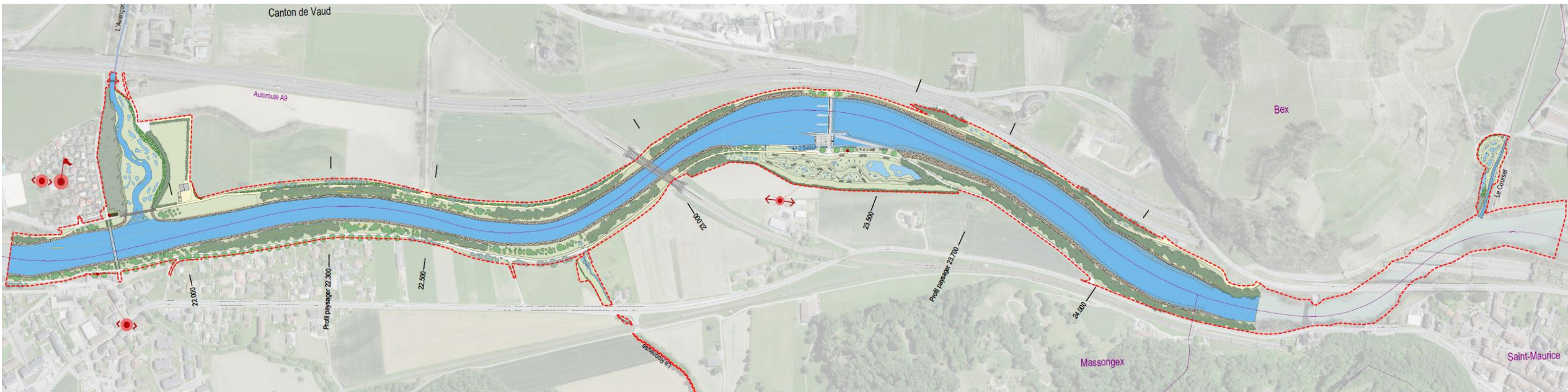
Oppositions (4) : en cours de traitement

Autorisation : début 2023

Travaux : dès automne 23, durée 2 ans

MBR3

- Projet intégré : Construction du palier hydro-électrique Massongex-Bex Rhône et aménagement R3
- Enquête publique : décembre 2022
- Travaux : 2024-2028



MA Iles des Clous



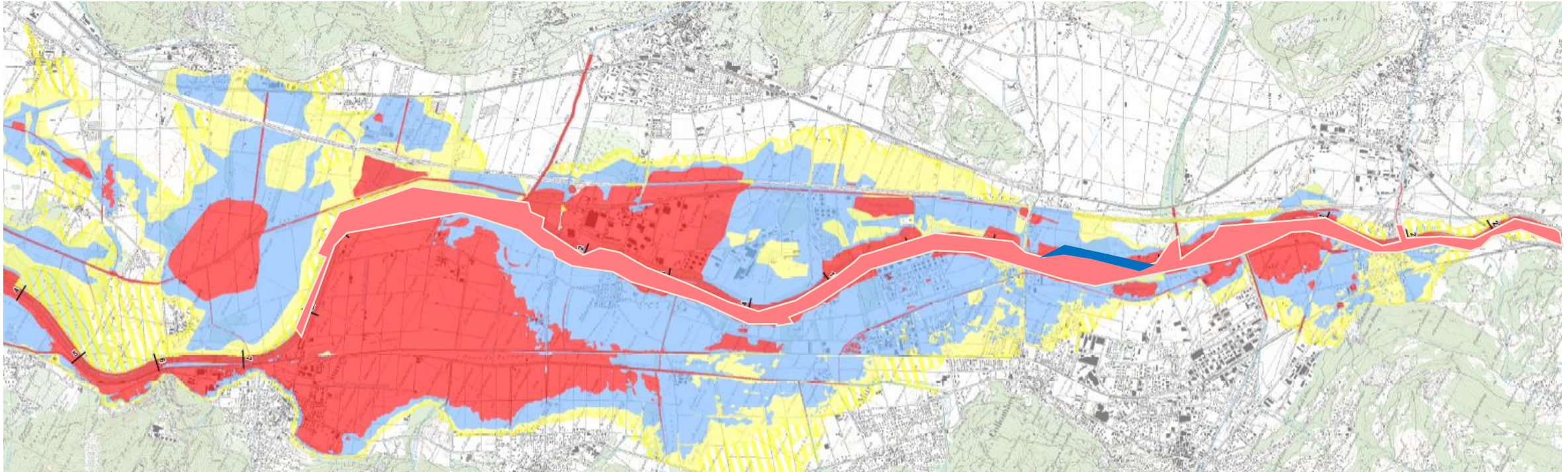
Présentation municipalité Yvorne : 9 novembre

Enquête publique : décembre 2022-> séance information publique janvier 2023

Travaux : 2025-2028

MP Chablais

Sécurité contre les inondations



Mesures prises:

- ✓ Limiter les dégâts : Renforcer prescriptions pour les nouvelles constructions → effectif au 01.04.2022
- ✓ Intervention efficace en cas d'inondation : Optimiser le plan d'alarme existant et demander un plan d'évacuation spécifique à chaque bâtiment (en cours)
- ✓ Limiter danger :
 - Réaliser travaux MA Grandes Iles en anticipé : prévu 2023
 - Réaliser MP Chablais au plus vite ou MA Aigle



Questions



Entreprise de correction fluviale R3

Commission exécutive

ECF-R3

- ✓ Constituée par décision du Conseil d'Etat le 16 janvier 2019 dans le but d'exécuter le travaux R3
- ✓ Commission exécutive de l'ECF-R3

Composition (7 membres) :

- M. Philippe Hohl – DGE-Eau – Président ECF R3
- Mme Marianne Gfeller – DGE-EAU – Secrétaire ECF R3
- M. Jean-Louis Gay - DGE-FORET
- Mme Anne Van Buel – DGAV (Agriculture)
- M. Grégory Devaud - Syndic, Aigle
- M. M. Gilbert Freymond - Municipal, Ollon
- M. Pierre-Alain Karlen - Syndic, Noville
- M. Sébastien Beuchat – DGE - Directeur Ressources et Patrimoine naturels : Suppléant au Président et la secrétaire

Attributions :

- L'administration générale de l'ECF et sa gestion financière
- L'entretien des travaux jusqu'à leur reconnaissance définitive

- ➡ se réunit 1x/année, en mars (PV envoyé à toutes les communes)
- ➡ représentants des communes informent leurs homologues

Commission de classification

- Son rôle selon la loi (art. 34 LPDP) est :
 1. La contribution de chacun des biens sis dans le périmètre intéressé est fixée par une commission de classification nommée par le Conseil d'Etat.
 2. Cette commission est composée de trois à cinq membres pris en dehors du ou des cercles intéressés.
 3. Elle peut consulter des experts de son choix



La commission de classification n'est pas indispensable si l'accord des parties est trouvé par ailleurs; sa constitution ne semble pas nécessaire à ce jour

Comité des communes R3 VD

- Proposition : comité des communes R3-VD :
 - assurer le suivi du projet et l'échange lors d'étapes clés dans l'avancement du projet
 - garantir l'implication de toutes les communes dans les sujets majeurs (par exemple clé de répartition)
- Les représentants des communes faisant partie de la Commission exécutive gardent leur rôle de relais au «quotidien»
- Le comité se réunit à la demande du Canton, des communes ou de la commission exécutive quand la thématique ne peut être traitée via les représentants

Avis des communes sur la formalisation de ce comité ?

Tous ou uniquement
représentant ?

Membres du comité des communes	Commune, fonction
M. Grégory Devaud	Aigle Syndic + membre commission exécutive
M. Jean-Luc Duroux	Aigle Municipal
M. Pierre-Yves Rapaz	Bex Municipal
M. Jacques Borgeaud	Chessel Syndic
M. Laurent Clément	Chessel Municipal
M. Mario Da Silva	Lavey-Morcles Syndic
M. Pierre-Alain Karlen	Noville Syndic + membre commission exécutive
M. Reynald Dänzer	Noville Municipal
M. Gilbert Freymond	Ollon Municipal + membre commission exécutive
M. Jean-Marc Mathys	Ollon Service domaines et forêt
M. Pierre Henri Légeret	Rennaz Municipal
M. Christophe Lanz	Roche Syndic
M. Eric Portner	Roche Municipal
M. Edouard Chollet	Yvorne Syndic

Participation financière des communes

Décision :

- En juin 2018, le Grand Conseil a accordé un premier crédit de 60 millions pour la réalisation des études et travaux de R3 pour 10 ans.
- Le taux de participation des **communes vaudoises** a été fixé à **3%** sur le montant payé par le canton de Vaud.
- En avril 2019, la commission exécutive a validé **la clé de répartition** entre les communes, pour la phase études
- Clé de répartition basée sur le bénéfice sur les biens protégés par les travaux

Communes : participation 3% sauf Equipe de projet

Communes	Estimation avec objets particuliers des dégâts (en millions)	% des dégâts actuels	Charge financière pour phase 1, arrondie (EMPD, 2018 - 2027)
Noville	28	5.8%	206'000
Rennaz	1.7	0.4%	13'000
Chessel	16	3.3%	118'000
Roche	29.8	6.2%	220'000
Yvorne	16.9	3.5%	125'000
Aigle	379.9	78.6%	2'801'000
Ollon	8.4	1.7%	62'000
Lavey-Morcles	1.7	0.4%	13'000
Bex	1.1	0.2%	8'000
Total	483.5	100%	3'566'000

Mise à jour estimation dégâts?

Avis canton : Pas nécessaire à ce stade. La répartition et donc le montant final à charge de chaque commune ne va pas énormément changer. De plus, le montant final sera moins élevé (retard pris par le projet).

Proposition : Mise à jour pour 2^{ème} tranche de crédit

Facturation 2018-2021

Communes	% des dégâts actuels	Facturation 2018-2021 en CHF <i>(facturé en 2022)</i>
Noville	5.8%	7'265
Rennaz	0.4%	441
Chessel	3.3%	4'151
Roche (VD)	6.2%	7'732
Yvorne	3.5%	4'385
Aigle	78.6%	98'570
Ollon	1.7%	2'179
Lavey-Morcles	0.4%	441
Bex	0.2%	285
Total	100%	125'450

Toutes les factures ont été honorées

Merci

Facturation 2022 (projection)

Communes	% des dégâts actuels	Facturation 2018-2021 en CHF <i>(facturé en 2022)</i>	Estimation Facturation 2022 <i>(facturé en 2023)</i>
Noville	5.8%	7'265	2'900
Rennaz	0.4%	441	200
Chessel	3.3%	4'151	1'650
Roche (VD)	6.2%	7'732	3'100
Yverne	3.5%	4'385	1'750
Aigle	78.6%	98'570	39'300
Ollon	1.7%	2'179	850
Lavey-Morcles	0.4%	441	200
Bex	0.2%	285	100
Total	100%	125'450	50'000

Sera validé par la commission exécutive du 23 mars 2023

Projection de la part des communes en phase travaux

Projection de la part des communes selon le planning actuel des travaux et sans modification du système de facturation

- Jusqu'en 2024, la part des communes est similaire à celle déjà facturée (TOTAL 125'000)
- La projection dépend du début effectif des travaux
- Le montant total est 2'495'000 CHF, il est inférieur au 3'566'000 CHF (silde 16)

	hypothèse	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Etudes	montant constant	50'000 CHF	50'000 CHF	50'000 CHF	50'000 CHF	50'000 CHF	50'000 CHF
MAGI	15 Mios sur 3 ans	0 CHF	56'250 CHF	56'250 CHF	56'250 CHF	0 CHF	0 CHF
MBR3	20 mios sur 4 ans	0 CHF	0 CHF	56'250 CHF	56'250 CHF	56'250 CHF	56'250 CHF
MAIC	100 Mios sur 4 ans	0 CHF	0 CHF	0 CHF	281'250 CHF	281'250 CHF	281'250 CHF
DELTA	40 Mios sur 3 ans	0 CHF	0 CHF	0 CHF	146'250 CHF	146'250 CHF	146'250 CHF
LAVEY	10 Mios en 2027	0 CHF	0 CHF	0 CHF	0 CHF	0 CHF	112'500 CHF
MP CHABLAIS	1er travaux en 2027	0 CHF	0 CHF	0 CHF	0 CHF	0 CHF	281'250 CHF
TOTAL		50'000 CHF	106'250 CHF	162'500 CHF	590'000 CHF	533'750 CHF	927'500 CHF

Discussion

Proposition de maintenir le même principe de facturation pour le crédit en cours, 2018-2027

Avantages :

- Simplification, reste valable selon avancement
- Permet projections financières
- La part finale due par chaque commune est garantie
- Les mesures sont liées, par exemple la valeur écologique du Delta permet la sécurité amont
- Concomitance avec la fin de l'EMDP actuel et le début des grosses dépenses

Inconvénient :

- Certaines communes vont contribuer, même si les travaux n'ont pas débuté sur leur territoire

Lors de la rédaction de la deuxième demande de crédit, le principe de facturation et le taux de participation des communes VD pourra être rediscuté

MERCI DE VOTRE PARTICIPATION

